



Licenciement économique avant redressement judiciaire

Par **axiflora**, le **11/12/2014** à **22:55**

bonsoir, je viens vers vous car je suis dans une drôle de situation et je ne sais plus quoi faire , j'espère que quelqu'un pourra m'aiguiller, merci d'avance .

j'ai subit un licenciement économique le 21 octobre dernier, à ce jour je n'ai toujours pas récupéré les volets sociaux liés à mon licenciement (attestation pole emploi, certificat de travail, solde de tout compte).il y a aussi des salaires qui ne m'ont pas été versés. j'ai réclamé à mon employeur par lettre recommandée avec accusé de réception mais celui ci me réponds par le biais de ma collègue que maintenant il ne s'occupe plus de rien car l'association est en redressement.....je n'étais pas au courant de ce redressement , et j'ai été licenciée avant que celui ci ne soit mis en place

que puis je faire maintenant?

qui va me payer les salaires dûs et qui va me donner mes volets sociaux ??

je vais demander une saisine aux prudhommes mais d'après certaines personnes m'ont dit que cela ne servait à rien [smile17]

Par **P.M.**, le **11/12/2014** à **23:39**

Bonjour,

Si l'association est en redressement judiciaire, il a dû être désigné par le Tribunal de Grande Instance un mandataire judiciaire et il faudrait que vous obteniez ses coordonnées pour pouvoir vous adresser à lui ou, sinon, saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **axiflora**, le **12/12/2014** à **11:20**

merci, je vais me renseigné pour le mandataire, et je vais aussi saisir le Conseil de PrudHommes en référé affaire à suivre